

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FARB par mail

1. Rapport moral

La situation sanitaire que nous connaissons et cette nouvelle période de confinement, nous imposent une Assemblée Générale à distance.

Le FARB a tout de même pu acquérir quelques parcelles, d'autres sont encore en attente auprès de notaires.

Acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2019 : environ 4 ha ont pu être acquis.

Ces 4 ha sont répartis en 17 communes, 24 parcelles et forment 20 sites écologiques.

Ainsi, le FARB est à ce jour propriétaire sur 200 communes du département, 6 de plus à présent. Après aménagements fonciers et fusions de communes, le nombre de communes de présence a légèrement baissé mais le nombre de sites a augmenté.

La surface totale du FARB est actuellement de 283 ha 70 en propriétés.

De nombreux projets sont encore en cours, certains ont pris du retard en raison de la pandémie. D'autres, en raison des délais de traitement auprès des services partenaires.

Des parcelles ont également fait l'objet de locations motivées par les droits de priorité à l'achat pour des parcelles localisées favorablement pour la faune sauvage et ne pouvant faire l'objet d'un achat dans l'immédiat.

Plusieurs échanges de terrains ont également été réalisés. Ainsi, afin de désenclaver une propriété dans un ensemble privé à La Petite Pierre, un ensemble d'échanges a permis de rapatrier du foncier à proximité de notre siège pour des projets d'aménagements futurs.

2. Acquisitions de terrains en 2019 puis en 2020

Cf listes détaillées jointes

En 2019, peu d'achats apparaissent dans les bilans car les rétrocessions ont été reportées à 2020. Nos partenaires externes avaient pris du retard dans le traitement des dossiers ce qui nous a empêchés de signer les actes en décembre 2019 comme à notre habitude.

En 2020, 2 actes ont été signés.

3. Projets d'acquisition de 2019 et complément de 2020

Cf listes détaillées jointes

Demande d'approbation des projets.

Une seconde demande est présentée aux membres, à savoir, la validation de projets en cours d'années par le biais d'une assemblée générale extraordinaire par mail.

Plusieurs petites rétrocessions ayant actuellement lieu en cours d'année concernant des projets nouveaux, nous aurons besoin de votre avis afin de solliciter les interventions de notaires.

Demande d'accord sur ce principe.

4. Locations en 2019, puis en 2020

En 2019 :

<u>Commune</u>	<u>Section</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Contenance en ares</u>
QUATZENHEIM	17	57	Koppeln	10,40
QUATZENHEIM	20	188	Spitzen.	20,24
QUATZENHEIM	19	6	Kurzen.	13,55
QUATZENHEIM	19	56	Aufs Bruch	27,83
QUATZENHEIM	19	57	Aufs Bruch	12,85
WIWERSHEIM	21	15	Muehlweg	11,89

En 2020 :

<u>Commune</u>	<u>Section</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Contenance en ares</u>
DOSENHEIM- KOCHERSBERG	9	22	Bruchfeld	112
WIWERSHEIM	18	21	Mittelabwand	26,34
WIWERSHEIM	18	22	Mittelabwand	6,44
WIWERSHEIM	18	23	Mittelabwand	9,97
WIWERSHEIM	19	351	Herrenberg	23,80
WIWERSHEIM	19	353	Herrenberg	33,30
WIWERSHEIM	18	20	Wiwersheimer Weg	83,40

5. Echanges réalisés

- Echange 1, en 2019 :

Parcelle du FARB :

Commune	Code commune	Lieudit	Section	Parcelle	Surface
OBERMODERN ZUTZENDORF	67347	REBGARTEN	38	103	8,45 a

Contre :

Commune	Code commune	Lieudit	Section	Parcelle	Surface
OBERMODERN ZUTZENDORF	67347	HALTEN	30	0187	3,11 a
OBERMODERN ZUTZENDORF	67347	DIEMER BERG	30	0206	5,50 a

- Echange 2, en 2020 :

Parcelle du FARB :

Commune	Code commune	Lieudit	Section	Parcelle	Surface
LA PETITE PIERRE	67371	SCHANNENFELD	G	567/97	15,80 a

Contre :

Commune	Code commune	Lieudit	Section	Parcelle	Surface
LA PETITE PIERRE	67371	SCHANNENFELD	G	0198	11,70 a
LA PETITE PIERRE	67371	SCHORSTEIN	G	0562	10,00 a

- Echange 3, en 2020 :

Parcelles du FARB :

Commune	Code commune	Lieudit	Section	Parcelle	Surface
LA PETITE PIERRE	67371	SCHANNENFELD	G	0198	11,70 a
LA PETITE PIERRE	67371	SCHORSTEIN	G	0562	10,00 a
LA PETITE PIERRE	67371	LANGENRAIN	A	0109	6,30 a

Contre :

Commune	Code commune	Lieudit	Section	Parcelle	Surface
GEUDERTHEIM	67156	OBERHALB DES BRUMATHER WEG	14	0233	9,87 a
GEUDERTHEIM	67156	BERSTENFELD	18	0354	50,16 a
GEUDERTHEIM	67156	HOLZWEG	41	0088	37,52 a

Les échanges réalisés ont permis de désenclaver des propriétés privées notamment à La Petite Pierre pour M. Marcinkowski (producteur de sapins) et pour le Dr Michel.

Ils ont également permis au FARB, de rapatrier du foncier à proximité de notre siège pour des aménagements futurs sur environ 1 hectare.

6. Candidatures pour gestion de compensations :

- Vinci : compensations au COS sur le ban d'Eckwersheim sur 7 ha
- Agence immobilière à Sélestat, financements d'aménagements sur des sites FARB sur le Bassin de l'III

- Plateforme Départementale de Dambach la Ville, financements d'aménagements sur des sites FARB de près humides et création de mares.

Demande d'accord de principe

7. Rapport financier 2019 :

Le compte de résultat de l'exercice de 2019 dégage un excédent de 19 354,30 €

Les principales recettes sont les suivantes :

- 47 172,66 € de contributions,
- 723,34 € correspondant au produit de la chasse,
- 611,50 € d'autres produits,
- 1 377 € de dégrèvements de taxes foncières.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 205,12 € d'achat de terrains,
- 2 409,42 € de locations de terrains
- 186,09 € de frais d'acquisitions (frais de notaires),
- 13 374 € d'études OGE
- 2 748,96 € de travaux divers
- 11 795,83 € de taxes foncières et autres taxes (taxes de remembrements)

Demande de Quitus au trésorier

8. Rapport financier 2020 :

Le compte de résultat de l'exercice 2020 dégage un excédent de 26 909,86 €

Les principales recettes sont les suivantes :

- 44 974,21 € de contributions,
- 702,53 € correspondant au produit de la chasse,
- 6 028,75 € d'autres produits,
- 4 044 € de dégrèvements de taxes foncières.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 36 015,70 € d'achat de terrains,
- 3 899,90 € de locations de terrains
- 4 558,48 € de frais d'acquisitions (frais de notaires),
- 4 410 € d'études OGE
- 12 208,99 € de taxes foncières et autres taxes (taxes de remembrements)
- 3 623,92 € de charges exceptionnelles

Demande de Quitus au trésorier

9. Fixation de la cotisation FARB :

Proposition, comme les années passées, de laisser le choix de la cotisation à l'Assemblée Générale de la Fédération des chasseurs.

Une demande similaire aux années passées sera soumise au vote.

A savoir, soit un maintien de la cotisation à 32 centimes de l'hectare, soit un passage à 36 centimes de l'hectare ou abstention.

Demande de validation de principe